



## PART DES CORRIDORS À REMETTRE EN BON ÉTAT POUR CHAQUE SOUS-TRAME



D'après les lois Grenelle, les corridors écologiques sont constitués d'espaces naturels ou semi-naturels, ainsi que de tout élément végétal linéaire ou ponctuel -la nature ordinaire- permettant de relier les réservoirs de biodiversité entre eux et ainsi assurer leur connectivité. Ils constituent le volet novateur de la politique Trame Verte et Bleue (TVB) qui intègre une dimension nouvelle à la protection de la biodiversité.

### Méthode

Pour chaque sous-trame, la longueur ou la surface totale des corridors a été comptabilisée sous SIG. Les parts des corridors "à préserver" et "à remettre en bon état" ont été ensuite calculées.

L'état "à préserver" ou "à remettre en bon état" a été défini pour chaque corridor dans le cadre du SRCE. La déclinaison des sous-trames en fonction de l'altitude (plaine vs altitude) est celle utilisée dans le SRCE. Elle est basée sur les étages de végétation, l'étage montagnard faisant office de charnière et étant pris en compte dans les deux sous-trames altitudinales.

sous-trame	Longueur corridors (km)	Longueur à préserver (km)	%	Longueur à remettre en bon état (km)	%
milieux boisés de plaine	4 508,66	3 580,42	79,4	928,24	20,6
milieux boisés d'altitude	386,01	386,01	100,0	0,00	0,0
milieux ouverts et semi-ouverts de plaine	4 614,62	3 250,24	70,4	1 364,38	29,6
milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude	230,42	230,42	100,0	0,00	0,0
milieux rocheux	64,42	64,42	100,0	0,00	0,0
cours d'eau (linéaire)	38 292,18	38 269,61	99,9	22,57	0,1
	Surface corridors (ha)	Surface à préserver (ha)	%	Surface à remettre en bon état (ha)	%
cours d'eau (surfaccique)	136 559,10	136 559,10	100,0	0,00	0,0

Longueur et surface des corridors : parts à préserver et à remettre en bon état



## Résultats

Compte tenu de la qualité environnementale des milieux d'altitude en Midi-Pyrénées, l'ensemble des corridors des sous-trames d'altitude est considéré comme à préserver.

Pour définir l'état des corridors en plaine, une méthode statistique a été utilisée (seuillage selon la méthode dite de Jenks) pour identifier un groupe de corridors "homogènes" présentant une perméabilité plus faible que les autres corridors. Ces corridors sont considérés comme à préserver. Ainsi, ce sont, selon les trames, entre 20 et 30% de la longueur des corridors qui est à remettre en bon état.

Concernant les cours d'eau, les corridors linéaires présentant la plus forte densité d'obstacles à l'écoulement (seuillage selon la méthode dite de Jenks) sont considérés comme à remettre en bon état. Les corridors surfaciques de la sous-trame correspondent quant à eux aux espaces de débordement des cours d'eau. Le manque d'informations relatives à ces espaces a conduit à les classer comme étant à préserver.

Il est à noter que les éléments identifiés dans le SRCE restent toujours à vérifier car il est impossible de s'assurer de la fonctionnalité d'une portion de réseau écologique sans un suivi adapté.

## Pour aller plus loin...

Cet indicateur est un état zéro de la situation en Midi-Pyrénées. Il permettra d'évaluer à terme les effets des politiques du SRCE et du SDAGE, en fonction, de prioriser les actions sur certains secteurs plus sensibles.

## Sources

Cartographie SRCE des réservoirs de biodiversité  
DREAL MP ; Région MP  
2014

L'OB MP est porté par



Avec le soutien de



Observatoire de la biodiversité de  
Midi-Pyrénées  
[contact@ob-mp.fr](mailto:contact@ob-mp.fr)  
<http://ob-mp.fr>

Projet partenarial hébergé par :  
Conservatoire botanique national  
des Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
Vallon de Salut – BP70 315  
65203 Bagnères de Bigorre Cedex